

**8021. Fonctions de la Commission générale sur le statut et le rôle des femmes (COSROW), ou d' un comité connexe, au sein d'une conférence annuelle**

En se focalisant sur un appel général à faire des disciples de toutes les personnes, les conférences annuelles s'acquittent des responsabilités énoncées dans le *Livre de Discipline*.

¶ 644 à travers diverses structures créatives et formes de soutien institutionnel. Concernant la pleine participation des femmes dans la totalité de la vie de l'Église, certaines conférences annuelles maintiennent une Commission générale sur le statut et le rôle des femmes indépendante, tandis que d'autres incorporent ce travail au sein de leurs structures établies pour traiter les questions interdépendantes. Ce modèle adaptatif et souple permet d'identifier comment chaque conférence annuelle œuvre à faire des disciples à tous les niveaux de l'Église en étant sensible à la dimension de genre et en étant inclusive, en encourageant la coopération entre toutes les personnes dans le respect des dons uniques de chaque individu.

Les Conférences ayant des ministères existants actifs et efficaces devront continuer leurs programmes et régulièrement rapporter à COSROW le travail qu'elles font et le statut des femmes dans la conférence annuelle. Les actions recommandées ci-dessous n'ont pas pour but de remplacer les programmes existants ou les ministères efficaces, mais de guider le travail de planification indépendamment de la structure particulière de la conférence.

1. *Organiser des rencontres de soutien aux femmes et des formations sur les questions pertinentes* y compris, mais sans s'y limiter, l'équilibre vie professionnelle/privée, la violence conjugale, l'égalité salariale, le développement du leadership, le leadership coopératif, les congés de maternité et de paternité, l'éducation, et autres thèmes pertinents.
2. *Débattre et encourager l'attention accordée aux questions d'éthique sexuelle.*

Se renseigner pour savoir si la conférence annuelle dispose de politiques et procédures pour traiter les questions d'inconduite sexuelle, y compris des pratiques pour prendre soin des victimes et des communautés touchées (ex. : en faisant appel à des équipes d'intervention).

Avoir recours à la Commission générale sur le statut et le rôle des femmes, et utiliser le site [umsexualethics.org](http://umsexualethics.org) <<http://umsexualethics.org>> comme ressources, parrainer des sessions d'éducation et de formation, établir et renforcer les politiques visant à obtenir un processus équitable, la guérison et la réconciliation.

3. *Organiser des réunions avec les dirigeants de la conférence annuelle*, par ex. : dirigeant laïque de la conférence,

Conseil d'administration des laïcs, Comité de nomination, Conseil du ministère ordonné, le cabinet, et l'évêque. Ces réunions ont notamment pour but de recommander des stratégies, des programmes ou des ressources en vue d'un effort continu pour améliorer la participation des femmes à la vie de l'église, tout en étant conscients des dons uniques et des luttes à propos des questions de race, d'appartenance ethnique, d'âge, d'aptitude et de statut.

4. *Envoyer au moins deux participants* à des formations de développement du leadership parrainées par la Commission générale sur le statut et le rôle des femmes, y compris au sommet Do No Harm (Ne pas faire de mal) sur l'éthique sexuelle. Il est conseillé aux conférences annuelles de fournir autant de soutien que possible pour payer les frais de déplacement et d'inscription.
5. *Recruter et identifier des femmes* pouvant être recommandées au Conseil d'administration des laïcs de la conférence annuelle, au Comité de nomination, et à d'autres instances dirigeantes. Cela peut être fait en demandant des recommandations aux dirigeants laïcs des églises locales, aux dirigeants laïcs de district, aux bureaux régionaux des Femmes Méthodistes Unies et des Hommes Méthodistes Unis, ainsi qu'à d'autres dirigeants locaux.
6. *Fournir au moins un rapport de surveillance, de recherche ou autre rapport sur le statut des femmes au sein de la conférence annuelle.* Mettre en évidence les domaines de progrès et de préoccupations pour guider la planification stratégique et le développement futur du ministère. Les méthodes et le but de ces rapports consistent à établir une consultation avec la direction de la conférence, avec le personnel de la Commission générale sur le statut et le rôle des femmes, avec les femmes laïques et les dirigeants du clergé de la conférence annuelle.
7. *Utiliser la Commission générale sur le statut et le rôle des femmes comme ressource régulière.*

La Commission générale sur le statut et le rôle des femmes fournira des ressources et des recommandations pour l'organisation de formations à l'échelle de toute la conférence annuelle. Les boîtes à outils pour les dirigeants de la conférence annuelle, les fiches d'informations sur les sujets liés aux femmes, les dernières études et informations sur la convocation des

dirigeants par la Commission générale sur le statut et le rôle des femmes seront disponibles sur [gcsr.w.org](http://gcsr.w.org).

**ADOPTÉ EN 2016**

705.